

**FORMULAIRE DE PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE TRIODOS SICAV I**

Les soussignés, détenteurs de :

*(Veuillez indiquer le nombre d'actions que vous détenez par compartiment de Triodos SICAV I)*

- \_\_\_\_\_ actions du Triodos Euro Bond Impact Fund
- \_\_\_\_\_ actions du Triodos Sterling Bond Impact Fund\*
- \_\_\_\_\_ actions du Triodos Global Equities Impact Fund
- \_\_\_\_\_ actions de Triodos Impact Mixed Fund - Defensive
- \_\_\_\_\_ actions du Triodos Impact Mixed Fund - Neutral
- \_\_\_\_\_ actions du Triodos Impact Mixed Fund - Offensive
- \_\_\_\_\_ actions du Triodos Pioneer Impact Fund
- \_\_\_\_\_ actions du Triodos Future Generations Fund

\* Ce compartiment n'est pas enregistré en France.

désigne(nt) par la présente comme mandataire autorisé, avec plein pouvoir de substitution, le président de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'« Assemblée »), qui se tiendra le 8 avril 2026 à 10 h 00 (heure luxembourgeoise) ou lors de toute reprise ultérieure devant un notaire public luxembourgeois à Luxembourg, au siège social de Triodos SICAV I, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, afin de représenter le soussigné avec tous les droits et devoirs lors de cette Assemblée.

Le soussigné donne et accorde par la présente au mandataire tous les pouvoirs et toutes les autorisations nécessaires pour accomplir tous les actes nécessaires ou accessoires à l'exercice des pouvoirs spécifiés dans les présentes, à toutes fins utiles, comme le ferait le soussigné s'il était présent en personne, et ratifie et confirme par la présente tout ce que ledit mandataire fera ou fera faire légalement en vertu des présentes.

En conséquence, le soussigné autorise le mandataire à voter sur l'ordre du jour suivant :

*(Veuillez indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) en cochant les cases ci-dessous, le cas échéant. Si vous ne remplissez pas toutes les cases, votre vote sera considéré comme nul pour cette résolution).*

Points à l'ordre du jour	Pour	Contre	Abstention
1. modification de l'article 10 (Émission d'actions) des statuts afin de préciser les conditions des souscriptions en nature			
2. modification de l'article 11 (Rachat d'actions) des statuts afin de préciser les conditions applicables aux rachats en nature et aux restrictions de rachat			
3. modification de l'article 14 (Calcul de la valeur nette d'inventaire par action) des statuts afin d'introduire la possibilité d'un swing pricing partiel action) des statuts afin d'introduire la possibilité d'un swing pricing partiel			
4. modification de l'article 15 (Fréquence et suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action, de l'émission, du rachat et de la conversion d'actions) des statuts en ce qui concerne la possibilité donnée à la CSSF, dans des circonstances exceptionnelles et après consultation de la SICAV, de demander la suspension temporaire du calcul de la VNI, de l'émission, de la conversion et du rachat d'actions			
5. introduction d'un nouvel article 33 (Outils de gestion de la liquidité) dans les statuts afin d'autoriser les outils de gestion de la liquidité énoncés à l'annexe IIA de la directive 2009/65/CE, telle que modifiée			

La présente procuration restera en vigueur et permettra de représenter valablement le soussigné à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra conformément à l'ordre du jour ci-dessus si, pour quelque raison que ce soit, l'assemblée générale extraordinaire doit être poursuivie, reportée ou ajournée. La personne autorisée pourra

voter sur tous les points de l'ordre du jour et signer tous les documents nécessaires. Pour éviter toute ambiguïté, cette procuration restera en vigueur dans le cas où d'autres assemblées générales d'actionnaires seraient convoquées avec le même ordre du jour.

Le soussigné déclare qu'il ratifiera, si nécessaire, les votes exprimés par son représentant.

\_\_\_\_\_  
Nom de l'actionnaire

\_\_\_\_\_  
Date et lieu

\_\_\_\_\_  
Signature